

Boulogne-Billancourt, le 16 juillet 2018

Madame, Monsieur,

Vous venez d'être admis(e) à l'IFSI Ambroise Paré pour suivre votre formation en Soins Infirmiers.

Vous trouverez dans ce courrier plusieurs informations importantes afin de préparer votre rentrée scolaire efficacement.

La pré-rentrée scolaire (présence fortement conseillée) aura lieu le :

Mercredi 29 août 2018 à 10h00 (fin prévue à 16h)
à l'IFSI AMBROISE PARE
9 Avenue Charles de Gaulle
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél : 01 49 09 57 46 / Fax : 01 49 09 56 65
secretariat.ifsifdc3@aphp.fr

Merci de prévenir en cas d'impossibilité.

Vous n'aurez pas la possibilité de prendre votre repas dans les locaux de l'IFSI, le jour de la pré-rentrée et de la rentrée.

Le plan d'accès de l'IFSI est disponible sur le site internet : <http://formation.aphp.fr/ecoles/index.php?ide=19>
(rubrique «Accueil»)

La rentrée scolaire aura lieu le : LUNDI 03 SEPTEMBRE 2018 à 10h00

Vous devrez apporter les documents suivants **le jour de la pré-rentrée scolaire** :

- L'avis d'affectation à l'IFSI,
- L'original (et non une photocopie) des résultats d'admission au concours,
- 5 photos d'identité découpées, avec au dos de chaque photo : Nom, Prénom, date de naissance,
- 2 photocopies **très lisibles** de votre pièce d'identité recto/verso, en cours de validité,
- 2 photocopies du Baccalauréat **ou** du titre admis en équivalence **ou** de la validation des acquis **ou** du diplôme professionnel (aide-soignant, auxiliaire de puériculture),
- 2 photocopies de l'attestation de la carte vitale à **votre NOM** ou du document où figure votre numéro d'INSEE (document délivré en terminale ou lors d'une inscription pour l'enseignement supérieur),
- 2 relevés d'Identité Bancaire (RIB) à **votre NOM** (**Ne seront pas acceptés les RIB des comptes jeunes ou livret A ou RIB des parents**),
- 1 photocopie du certificat individuel de la participation à la Journée Défense et Citoyenneté,
- L'Annexe 1 bis complétée «Demande d'ouverture du dossier administratif » pour tout nouvel étudiant,
- Attention** : choisir le bon modèle (nouvel arrivant à l'APHP ou salarié déjà connu de l'APHP), (joindre les pièces demandées),
- La «Fiche de renseignement de l'étudiant» complétée,
- La fiche «Autorisation d'utilisation des photographies» complétée et signée,
- La fiche «Autorisation d'acte médical sur mineur» complétée et signée par le représentant légal si vous êtes mineur(e) le jour de la rentrée scolaire,
Ces 4 derniers documents se trouvent dans la rubrique «Informations pratiques» du site internet de l'IFSI («RENTREE 2018») (<http://formation.aphp.fr/ecoles/index.php?ide=19>). Ils doivent être imprimés et complétés,
- Une Attestation d'Assurance pour les stages **couvrant la totalité de l'année scolaire 2018/2019** (cf. rubrique « Assurance stage » page suivante),
Vous pouvez contracter cette assurance avant la rentrée scolaire. Sinon, pour vous faciliter cette démarche, des stands de différentes compagnies d'assurance seront présents dans l'école le jour de la pré-rentrée scolaire,
- N° d'étudiant de l'UVSQ si vous avez déjà été inscrit à l'Université de Saint-Quentin en Yvelines,
- Votre dossier médical dûment rempli :
 - o Partie remplie par votre **médecin traitant** (page 4 à page 18).
 - o Partie complétée par un **médecin agréé** (page 19). (La liste des médecins agréés s'obtient auprès de la Préfecture de votre Département. Cette liste est disponible sur internet).

La remise de ces documents est indispensable pour l'admission définitive à l'IFSI.

INFORMATIONS SUR L'IFSI à consulter sur le site internet de l'IFSI:

<http://formation.aphp.fr/ecoles/index.php?ide=19>

FORMALITES FINANCIERES (ne sont pas concernées les Promotions Professionnelles de l'Assistance Publique)

Les droits de scolarité doivent être réglés auprès du TRESOR PUBLIC (Vos chèques seront libellés conformément au modèle se trouvant sur le site internet de l'école – <http://formation.aphp.fr/ecoles/index.php?ide=19> rubrique « Informations pratiques » - « RENTREE 2018 ».

1/ Vous avez déjà dû vous acquitter de **184 €** de droits de scolarité lors de votre confirmation d'inscription

2/ Vous devez vous acquitter de la CVEC (cotisation vie étudiante et de campus) **90 € →**

<http://cvec.etudiant.gouv.fr>

Attention, vous ne pourrez-vous inscrire à l'UVSQ qu'une fois que vous aurez acquitté la CVEC

DEMANDE DE BOURSE - Conseil Régional d'Ile de France

Si vous pensez remplir les critères d'attribution d'une bourse vous devez vous inscrire sur le site Internet : <http://www.iledefrance.fr/fss> à partir du **30 août 2018 et jusqu'au 10 octobre 2018**.

Ces dates sont à respecter impérativement pour en bénéficier.

- ☞ **Merci d'imprimer la liste récapitulative des pièces justificatives qui vous seront demandées lors de votre inscription sur Internet afin de faciliter la vérification de votre dossier de demande de bourse**
- ☞ **Dès que votre dossier de demande de bourse est complet, merci de le déposer au plus vite au secrétariat de l'IFSI**

Si vous n'avez pas Internet, vous avez la possibilité de vous rendre au Centre de Documentation et d'Information de l'IFSI aux horaires d'ouverture.

ASSURANCE-STAGE

Vous devez contracter une assurance stipulant, en référence, la circulaire « DGS/PS 3 n° 2000/371 du 05/07/2000, relative à l'assurance responsabilité civile et à la couverture des risques professionnels des personnes accomplissant un stage lié à l'exercice d'une profession paramédicale : risques corporels causés aux tiers, accidents matériels causés aux tiers, dommages immatériels ».

Cette assurance doit couvrir les stages effectués en milieu hospitalier ou extra-hospitalier (ex : crèches).

Si vous êtes promotion professionnelle de l'Assistance Publique, cette assurance n'est pas nécessaire.

Pour les promotions professionnelles hors APHP, veuillez-vous renseigner auprès de votre employeur.

Attention, vous ne pourrez pas réaliser les stages si votre attestation d'assurance n'est pas conforme.

INSCRIPTION UNIVERSITE DE SAINT-QUENTIN EN YVELINES (UVSQ)

Les instructions pour votre inscription à l'UVSQ vous seront précisées dans le courant du mois de septembre.

Afin de faciliter cette inscription, merci de préparer les éléments suivants et de les scanner dans des fichiers séparés:

- Votre Carte Nationale d'Identité (recto/verso) ou votre Passeport en cours de validité,
- Votre relevé de notes du Baccalauréat,
- Votre attestation d'assurance de protection civile nominative.

Dans le courant du mois de septembre, lorsque votre identifiant vous aura été communiqué, vous réaliserez votre primo-inscription sur le site Web de l'Université : <http://www.uvsq.fr/> - Rubrique « Inscrivez-vous en ligne ».

Gardez votre numéro «Identifiant National d'Etudiant» (I.N.E ou N.N.E ou B.E.A). Il vous a été remis par votre établissement scolaire en classe de terminale, par votre établissement d'enseignement supérieur d'origine. Il figure

également sur le relevé de notes du baccalauréat. (Les aides-soignants ne sont pas concernés par le numéro d'INE).

Votre numéro I.N.E. pourra vous être demandé au cours de votre formation.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations supplémentaires au : 01.49.09.44.69 ou 01.49.09.44.05.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses considérations.

**Madame Catherine MACRI
Directeur des soins
Directrice de l'IFSI Ambroise Paré**